

Arrêté N° 39 / 2026
Portant réglementation de la circulation
Rue des Meuniers

Jean-Marie BRUNETEAU, Maire de la Commune de LA MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S LE BIGNON, TSA 70011- Chez SOGOLINK 69134 DARLILLY.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer la circulation aux abords et sur les lieux de chantiers,

ARRETE :

Article 1 : Du 14 septembre 2026 au 30 septembre 2026, la circulation de tous les véhicules sera réglementée aux abords et sur les lieux de chantier, rue des Meuniers à LA MARNE.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Demandeur pour permettre l'application des présentes dispositions et d'assurer la sécurité,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie de Machecoul,
- Monsieur le responsable des services technique du Sud Retz Atlantique Communauté,
- Entreprise BOUYGUES E&S LE BIGNON.

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à La Marne le 31 juillet 2026.
Le Maire,
Jean-Marie BRUNETEAU

